

## Orage de grêle du 9 juin 2000 - Encaissement d'une indemnité de sinistre

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Suite à l'orage de grêle qui s'est abattu sur Besançon le 9 juin 2000, divers bâtiments communaux ont été endommagés.

La Ville qui est assurée en valeur à neuf a perçu une indemnité immédiate d'un montant de 54 252,64 € encaissée et réaffectée selon délibération du 2 octobre 2000.

Les justificatifs des travaux de remise en état ayant été fournis dans le délai de deux ans à compter du sinistre, l'assureur de la Ville a réglé le solde de l'indemnité soit 15 209 €.

L'Assemblée Communale est invitée à autoriser l'encaissement de cette indemnité de 15 209 € au chapitre 92.020.7911.20500.

«**M. LE MAIRE :** Pour répondre à une question qui m'a été posée, lorsqu'on encaisse des recettes comme cela, ça ne revient pas dans les budgets des services parce qu'une des règles de base de la comptabilité communale est la non réaffectation des recettes, donc ça retombe dans la caisse commune.

**M. Alexandre CHIRIER :** Monsieur le Maire puisqu'on parle de sinistre, je vais passer de l'eau au feu, serait-il possible que vous nous fassiez le point sur la situation du centre commercial de la Grette ?

**M. LE MAIRE :** Oui.

**M. Alexandre CHIRIER :** A savoir quelles mesures d'urgence ont été prises et vers quelle évolution on va à moyen terme ainsi que le calendrier de cette évolution.

**M. LE MAIRE :** Je vous réponds sans aucun problème et je passerai ensuite la parole à Denis BAUD si vous voulez plus de renseignements. Concernant la Grette, suite à l'incendie, des expertises ont été faites, et contrairement à ce qu'on peut dire, ce ne sont ni des expertises «bidons» ni qui ont été faites à la demande puisque j'ai même reçu une lettre d'un avocat, d'ailleurs je me demande si je ne vais pas l'attaquer en diffamation cet avocat, c'est difficile remarquez, qui disait qu'on avait quasiment fait des expertises de complaisance, vous imaginez ! Simplement vous savez très bien, comme moi, que s'il y a un rapport d'expertise défavorable le Maire doit prendre les arrêtés de péril en conséquence, ce que j'ai donc fait.

Vous savez, le Maire était sur le terrain alors que ça fumait encore, Denis BAUD et Jacques MARIOT aussi, et on a vraiment suivi cela de très près, on a apporté des solutions. Il se trouve qu'une des entreprises qui payait quand même un loyer très bas ne veut pas quitter les lieux. Elle a donc décidé de rester là, les HLM -Denis va vous le dire- ont donc porté plainte et j'ai dit que si des personnes revenaient, on demanderait aux forces de police d'intervenir car il faut aussi respecter la loi. Cela dit, il ne vous a pas échappé que la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial (CDUC) s'est prononcée et que désormais nous avons son accord et il va y avoir un arrêté de démolition. Je ne vais pas dire : lisez l'Est Républicain d'aujourd'hui, mais enfin c'est très bien expliqué dedans et je peux vous le dire quand même parce que vous n'êtes pas obligés d'acheter l'Est Républicain, vous avez raison. L'ouverture de ce centre commercial qui devrait comprendre un parking de 80-90 places est prévue aux alentours de mars, je dirais printemps 2003 et je souligne la qualité exceptionnelle du travail qui a été fait par les HLM. Je regrette un peu que peut-être quelques utilisateurs des locaux utilisent cela pour pouvoir récupérer des brouilles. Ce qui m'intéresse surtout, c'est que très rapidement il y ait un centre commercial pour les habitants des 408 et du secteur parce qu'il y a aussi bien Canot, la Butte, Rosemont, Velotte qui vont aller dans ce centre commercial des 408, c'est tout à fait important qu'on le fasse. Voilà où nous en sommes, pour l'instant ça va bien, c'est la société Les Arches qui est un investisseur spécialisé dans ce type d'opération qui intervient et il y a une grande surface dont je n'ai pas cité le nom qui a proposé ses services.

**M. Denis BAUD :** Pour préciser les choses, je crois qu'il y a deux aspects actuellement sur cette question. Il y avait le dossier tel qu'il était mené et tel qu'il existait depuis décembre de l'année dernière puisque l'Office Municipal qui est propriétaire avait signé un compromis de vente avec une société d'immobilier commercial, c'était lancé et je dirais malheureusement il y a eu ce sinistre qui est intervenu il y a quelques semaines et notre travail à l'Office Municipal à partir de là a été de faire le maximum pour gérer ces deux sujets tout en perdant un minimum de temps. Je crois que c'est cela aujourd'hui notre préoccupation.

Je crois qu'il y a un point aussi dont il faut parler, c'est la situation justement de certains commerçants qui sont sur le site et qui aujourd'hui bien sûr ne peuvent plus maintenir leur exploitation. Les services techniques de la Ville ont travaillé aussi et en accord avec le Service Économie, M. FUSTER, M. MARIOT qui travaillent en pleine liaison avec nous, ont proposé des solutions pour le relogement provisoire des commerçants qui le voudraient en face des 408, de l'autre côté de la rue en aménageant un endroit, bien entendu sous réserve que les assurances puissent financer ces relogements provisoires. Il y a toutes ces préoccupations-là à gérer car notre volonté bien sûr comme l'a dit le Maire tout de suite, c'est qu'un centre commercial nouveau ouvre ses portes le plus rapidement possible mais c'est aussi qu'aujourd'hui les commerçants présents sur le site puissent reprendre une activité, bien entendu s'ils le veulent. On continue d'ailleurs à se réunir régulièrement avec ces commerçants pour essayer de trouver des solutions, je dirais que prioritairement en ce moment on travaille avec la pharmacie et le bureau de tabac.

**M. LE MAIRE :** Vous avez donc compris notre objectif, car les commerçants sont indispensables au quartier. La coiffeuse a-t-elle trouvé une autre solution ?

**M. Denis BAUD :** Oui, elle semblerait privilégier de trouver un autre pas de porte comme on dit dans un proche périmètre, ce qui lui permettrait de conserver sa clientèle.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes très attentifs à tout cela.

**M. Christophe LIME :** Dans le cadre de l'aménagement de ce quartier, il me semble important aussi de dire que nous sommes en phase de finalisation sur la réalisation du centre social de la Grette et que nous allons pouvoir le mettre à disposition de la population cet été. L'ensemble des activités du centre social fonctionnera donc au mois de septembre, ça veut dire qu'on a véritablement un gros effort sur l'ensemble du quartier, que ce soit sur la partie Nord au niveau du centre commercial ou du centre social de l'autre côté et avec un véritable dynamisme.

Dernier petit point, je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'a dit le Maire sur la non réaffectation de sommes d'argent qui retombent dans le pot commun.

**M. LE MAIRE :** C'est la règle. Tu as remarqué que la remarque était pour toi ?

**M. Christophe LIME :** Oui.

**M. Jean ROSSELOT :** Je voulais me faire l'interprète de la situation des commerçants mais nous le faisons tous ici bien sûr, qui sont quand même en situation très délicate, qui sont sinistrés. Est-ce que les choses ne sont pas vues un peu trop radicalement du côté de la Mairie ? Quand je pense à ce qui s'est passé hier, je crois qu'en ce qui concerne l'entreprise informatique que vous évoquez, il paraîtrait que la partie du bâtiment dans laquelle elle est abritée n'est pas..., enfin les expertises se contredisent et peut-être y va-t-on un peu fort avec des gens qui par ailleurs ont tellement de contraintes et qui en plus se voient opposer la force publique, est-ce que franchement ce n'est pas un peu trop fort comme régime vis-à-vis d'eux qui sont déjà dans la « mouise » ?

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, d'abord vous vous faites l'interprète des artisans et des commerçants, c'est bien, mais tout le monde le fait parce que les Adjointes MARIOT et BAUD sont en liaison avec eux, le Maire aussi, je vous ai dit que quelques heures après j'étais sur les lieux. Cela dit, maintenant vous êtes, vous, professeur de droit ce que je ne suis pas mais vous savez comme moi que, lorsqu'il ressort des expertises faites par un organisme, la SOCOTEC, qu'il y a danger, si vous avez un coup de vent qui s'engouffre à l'intérieur avec des plaques peut-être d'amiante qui se baladent à l'intérieur et qui sont donc accessibles, s'il y a un danger, qui est responsable ? C'est le Maire. La SOCOTEC a demandé que je prenne un arrêté de péril, je l'ai pris. Nous avons proposé des locaux au commerçant qui était là au prix du marché, dans de bonnes conditions pour qu'il puisse continuer son activité, ce qui est normal. Nous n'avons aucune envie de pénaliser ce commerçant qui l'est par ailleurs déjà par l'incendie de ce bâtiment. Ce commerçant que je connais bien par ailleurs, qui est fort sympathique, que je rencontre souvent dans des clubs affaires de grands clubs sportifs ne veut pas entendre raison. La loi s'applique à tout le monde, vous ne pouvez pas demander que le Maire ne la fasse pas respecter. On lui a laissé un jour, deux jours, quatre jours, huit jours pour déménager son bâtiment et il peut mettre en péril la vie de son personnel en le laissant aller dedans. Il nous a signé des décharges mais les décharges ne valent rien d'un point de vue légal. Dans un grand souci de négociation, le commerçant nous a déferés au Tribunal Administratif, je crois donc qu'il convient d'attendre la réponse du Tribunal Administratif qui jugera, c'est tout mais on ne peut pas prendre de risque. Bien sûr quand on voit le bâtiment, il paraît solide mais ce que m'ont expliqué les services techniques et Denis BAUD, c'est qu'il y a toute une partie qui a quand même pas mal chauffé, qui est plus ou moins vrillée et si par malheur un coup de vent ou des conditions météo un peu exceptionnelles font que le vent s'engouffre dedans, c'est l'ensemble du bâtiment qui peut décoller ou s'effondrer. Je ne veux pas prendre ce risque. Peut-être que vous voudriez le prendre mais moi en tout cas je ne le prendrai pas, SOCOTEC n'est pas une société qui fait, comme l'a écrit l'avocat de ce commerçant, des analyses de complaisance, il faut être sérieux ! Le vrai problème, je vais vous dire, c'est qu'avant le loyer était très bas parce qu'on avait voulu maintenir une activité sur ce site et maintenant ce commerçant voudrait des prix bien en dessous du marché actuel, il voudrait retrouver à ce prix-là.

Par contre, je salue la pharmacienne et le buraliste qui sont dans de très bonnes dispositions. Vous savez lorsque nous étions sur le site, les médias posaient des questions sur le quartier et j'ai été impressionné par les réponses de la pharmacienne qui a dit : «moi messieurs, mesdames, je suis du quartier, j'ai grandi ici, je suis une enfant de ce quartier, je veux revenir ici parce que d'abord on a besoin de moi et que les gens ici sont bien». Et le buraliste qui lui n'est pas du quartier est venu en disant : «moi je suis là depuis un an et tout ce qu'on raconte sur ce quartier c'est des sottises, ici les gens sont sympathiques». Alors effectivement il y a deux ou trois personnes qui peuvent faire en sorte qu'il y ait un sentiment d'insécurité, et c'est notre rôle à nous élus d'intervenir par rapport à cela mais je peux vous dire que les commerçants du secteur, que ce soit le boucher, la coiffeuse, le buraliste ou la pharmacienne, on va les aider. Alors il y a des problèmes d'assurance, ce qu'on voudrait c'est, dès que nous aurons les accords nous ferons immédiatement mettre sur la dalle des préfabriqués pour qu'ils continuent leurs activités. La pharmacienne me l'a très bien expliqué, il y a un risque de perte de clientèle et c'est ennuyeux et il y a beaucoup de personnes âgées aux 408 qui ont besoin de ce commerce de proximité. Pourquoi le Maire d'une ville irait faire des misères aux habitants de sa ville parce qu'il sait bien qu'en plus les habitants ce sont des électeurs, il n'a donc aucune raison d'aller faire des misères pour faire plaisir, mais il y a des règlements et on les respecte. Quand la Commission de Sécurité nous impose des choses, on les respecte.

**M. Alexandre CHIRIER :** Monsieur le Maire, comme M. LIME nous parlait du centre social, je voulais savoir s'il était prévu comme au gymnase des Clairs-Soleils des travaux de sûreté parce qu'on ne doute pas que les gens soient sympathiques, et on en connaît beaucoup aux 408 et des gens très bien, mais malgré tout il y a eu plusieurs fois des incendies sur ce secteur-là. Je voulais savoir si dans le cadre de ce centre social on prenait des précautions pour assurer une surveillance et éviter que ça se renouvelle ?

**M. LE MAIRE :** Je vais vous répondre qu'on ne peut jamais garantir le zéro défaut mais bien sûr tout a été prévu et puis ce qu'il faut aussi, et là ça redevient presque un débat global, ce n'est pas uniquement mettre des caméras et fermer les portes, c'est faire en sorte qu'il y ait tout un accompagnement social, socio-culturel au niveau de ce quartier, parce que nous aurons là-bas un centre social avec des activités socio-culturelles...

**M. Alexandre CHIRIER :** Qui a déjà brûlé !

**M. LE MAIRE :** Oui, qui a déjà brûlé malheureusement, mais cela ne nous fera pas changer d'avis. Lorsque je suis allé samedi il y a une quinzaine de jours pour carnaval et que j'ai vu aux 408 environ 800 gamins des écoles du secteur qui se sont regroupés pour faire la fête, je peux vous dire que c'est une action très significative. Il y a des gens qui sont très mobilisés là-bas alors je ne veux pas faire un débat électoral parce que ça va être mis dans mes comptes de campagne encore, -je plaisantais là- mais vous savez il y a toute une action à mettre en place et une action globale. La sécurité ce n'est pas uniquement de mettre des caméras ou des portes, il faudra certainement en mettre mais ce n'est pas uniquement cela. Entre parenthèses, je voudrais souligner qu'il y a sur ce quartier, parmi d'autres, une animatrice qui fait un superbe travail, elle est partout dans le quartier.

**Mme Corinne TISSIER :** Juste un complément par rapport au carnaval : pour la première année on a réussi à rassembler au niveau du quartier non seulement l'école de la Grette mais celles de la Butte, des Vieilles Perrières et l'école de la Sainte-Famille et je crois que c'est quelque chose qui est nouveau et qui est intéressant au niveau du quartier parce que les familles de la Butte, des Vieilles Perrières sont venues et tout le monde s'est retrouvé à la Grette.

**M. Christophe LIME :** Je laisserai Marie-Guite DUFAY répondre par rapport au milieu associatif. Mais je crois que la meilleure des façons de préserver nos bâtiments c'est que la population s'intègre et se l'approprie en terme déjà de développement, de construction, de réalisations et régulièrement l'ancien Adjoint au patrimoine et moi qui ai repris le dossier derrière, on a intégré dès le départ le milieu associatif pour qu'il y ait vraiment appropriation de ce bâtiment. Et c'est peut-être un signe d'espoir car rien n'est gagné dans ce type d'aventure, le chantier s'est très bien passé sans aucune dégradation sur le site. Et je peux vous dire que si quelques entreprises étaient persuadées dès le départ que cela se passerait bien, d'autres étaient un peu inquiètes. Je crois que c'est un signe, c'est un espoir, tout n'est pas gagné mais ce sont des signes qui peuvent nous permettre d'imaginer que demain ce centre social sera bien intégré à la vie de ce quartier.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Simplement je voulais réagir aux propos de M. CHIRIER qui a demandé si on se préoccupait des problèmes de sécurité, de sûreté, oui, autour du bâtiment parce qu'il me semblait que ce qui était important, c'est ce que l'on va faire dans ce bâtiment et c'est les moyens que l'on prend actuellement pour mettre en place un projet digne de ce nom dans le cadre de ce qui sera non seulement le centre social mais de façon plus globale, la maison du quartier. C'est-à-dire que ce sera plus large qu'un simple centre social s'adressant à une population qui a besoin d'être aidée, qui est en difficulté ; c'est vraiment la maison pour l'ensemble du quartier, c'est-à-dire pas simplement pour la cité et ça c'est très important parce que notre idée elle est vraiment de faire en sorte qu'il y ait une mixité d'activités et une dynamique. Alors aujourd'hui, cette dynamique se construit avec les habitants du quartier et de la cité et les associations, dans le cadre du comité d'orientation du centre social parce que dans chaque centre social de la ville, il y a des comités d'orientation qui rassemblent les habitants et aujourd'hui ils sont vraiment très axés sur la réflexion en matière d'activités à monter, à partir de septembre. Le petit souci que nous pouvons avoir est vis-à-vis des jeunes parce que c'est vrai que les jeunes ont du mal aujourd'hui à être très précis à la fois dans leurs souhaits, dans leurs interrogations, dans leur questionnement. On a un peu de mal à cerner ce qui pourrait être le point de départ d'activités répondant vraiment à leurs attentes. Mais il y a un travail qui est fait avec les associations, Miel d'Acacias, qui va devenir Miel de Grette, je pense, avec la Palmeraie, avec l'Association des Parents et c'est un travail qui est mené conjointement par le CCAS et par le Service Politique de la Ville.

**M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, je ne voudrais pas qu'on en vienne à nouveau à opposer un souci de sûreté et de sécurité qu'à juste titre Alexandre CHIRIER évoque, et une organisation de la Ville, une politique de la ville basée sur la prévention et l'animation. Je crois qu'ici il y a toujours eu et il y a toujours un certain consensus sur une conception assez complète de ces questions. Il ne faut pas nier aussi que dans les quartiers en question qui font partie de la ville comme les autres, il y a un vote qui ne nous satisfait pas, que ce vote-là correspond à un souci de sécurité et qu'on doit s'interroger. Sans remettre en question la politique contrat de ville, je voudrais dire que j'ai été surpris que l'on ait tout à l'heure voté le contrat de ville sans que personne n'en parle. Nous n'avons pas émis de critiques, la plupart du temps ce n'est pas le cas, mais dans la majorité personne n'a parlé des grandes pistes du contrat de ville et je voudrais savoir où on en est pour ce contrat de ville, ce n'est peut-être plus le moment d'en parler puisque le point est passé. Je n'ai pas posé la question tout à l'heure parce que vous alliez assez vite mais je crois qu'il y aura un moment, peut-être pas ce soir, où il faudra quand même que la majorité municipale nous présente ses objectifs en matière de contrat de ville et de politique de la ville sachant également qu'il y a la question de transfert de compétence à l'Agglomération. Je crois qu'il y a des débats politiques importants et l'un des débats qu'on pouvait avoir mais le contexte électoral du moment ne permet peut-être pas de l'envisager ce soir.

**M. LE MAIRE :** Monsieur BONNET, vous avez en partie raison mais je tiens à vous rappeler que ce document a été discuté largement en commission, que nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises ici même au Conseil. Quant au transfert à l'Agglomération, nous en reparlerons parce qu'on n'est pas encore prêt. Vous savez d'ailleurs que lorsqu'on parle de compétence d'intérêt communautaire, il faut déterminer le périmètre des compétences.

**M. Pascal BONNET :** Votre réponse va dans le sens de ce que je voulais préciser aussi, c'est qu'on a évoqué tout à l'heure la question du statut de l' élu et de l'indemnité de l' élu, il y a aussi tout le travail des élus que nous sommes tous, le travail en commission qui n'est pas forcément quelque chose qui est évoqué médiatiquement et sur un sujet comme cela il y a eu en amont beaucoup de travail je pense et on est passé très vite, donc c'est important justement que vous le rappeliez.

**M. LE MAIRE :** Je sais qu'un gros travail a été fait et au fond si ça se passe vite, c'est précisément parce qu'il y a eu un gros travail de fait en amont et que c'est consensuel.

**M. Denis BAUD :** Rapidement pour revenir sur le sujet de Brulard et pour illustrer l'attention que nous portons à la vie dans ce quartier, à sa revitalisation. Il y a une opération qui s'appelle «Immeubles en fête» qui aura lieu le mardi 28 mai entre 18 heures et 20 heures environ, qui est une opération nationale et qui sera déclinée à Besançon. Donc en ce moment l'Agence HLM et le centre social sont en train de mettre sur pied une soirée je dirais encore un peu plus festive qui devrait se tenir entre les barres justement de la cité Brulard et il y a également un autre site retenu qui est situé derrière le grand immeuble de Fontaine Ecu. Donc simplement pour préciser «Immeubles en fête» cette année le 28 mai.

**M. LE MAIRE :** J'en reviens au rapport sur l'encaissement d'une indemnité suite à un orage de grêle. Nous sommes allés très loin mais je crois que c'était un débat intéressant et je vous remercie pour sa qualité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Administration Générale et Budget, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.*